



Économiser  
l'énergie à la maison\*

**BRICO**  
**DEPÔT**

Fiche technique :

# Appareils électroménagers

**Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile**

## **L'exigence.**

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou
- par leur usage, permettant d'économiser l'énergie, de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

**C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simple.**

## **Pourquoi il est important de choisir des appareils électroménagers économes en énergie pour la cuisine**

Les appareils électroménagers les plus énergivores de la maison se situent généralement dans la cuisine.

Source : <https://librairie.ademe.fr/ged/7437/infographie-consommation-appareils-infodurable.pdf>

Pour les gros appareils **électroménagers**, les étiquettes de classe énergétique (utilisées en France et dans l'UE) sont un indicateur utile de l'efficacité énergétique d'un produit. La taille du produit peut aussi avoir un impact sur sa consommation énergétique. Par exemple un grand réfrigérateur-congélateur avec une bonne efficacité énergétique peut se révéler plus coûteux à utiliser qu'un petit modèle avec une moins bonne efficacité.

La nouvelle étiquette classe les réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés sur une échelle de A à G. Les produits les plus efficaces sont étiquetés A, mais sont très peu nombreux. L'offre d'appareils bien classés s'élargira avec l'arrivée de nouveaux modèles. Choisir une classe C plutôt qu'une classe F offre 50% d'économies d'énergie, soit 130kWh/an. Cela représente 1 950kWh et 370€ sur 15 ans (tarif de l'électricité utilisé pour les calculs : 0,188€/kWh)

Source : <https://librairie.ademe.fr/ged/6557/fiche-etiquette-energie-equipement-maison.pdf>

L'étiquette énergie mise en place en France et dans 15 États membres de l'UE est une fiche synthétique et uniformisée accompagnant les appareils électroménagers neufs, au moment de l'achat. Son objectif est de vous renseigner sur les caractéristiques des produits qui équipent votre domicile et ont une incidence sur votre consommation d'énergie. Cette étiquette énergie est une obligation qui concerne les « **produits liés à l'énergie ayant une incidence significative directe ou indirecte sur la consommation d'énergie pendant leur utilisation** ».

## **Notre façon d'utiliser les appareils peut également contribuer à la gestion de notre consommation d'énergie :**

### **• En cuisine**

Pendant la cuisson, mettez un couvercle sur les casseroles et les poêles pour consommer 25 % d'énergie en moins.

Coupez les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson.

Démarrez le nettoyage par pyrolyse après une cuisson au four.

Laissez refroidir les plats avant de les mettre au réfrigérateur.

Débranchez les petits appareils électroménagers non utilisés (cafetière, bouilloire, robots...).

Mettez en fonctionnement le lave-vaisselle seulement s'il est plein et avec le programme « Eco », ce dernier consomme jusqu'à 45% d'électricité en moins qu'un programme intensif.

Les bonnes températures pour le réfrigérateur sont comprises entre +4 et +5°C et pour le congélateur : - 18°C.

Source : [https://librairie.ademe.fr/ged/7232/EXE\\_231127\\_ADEME\\_GuidePP\\_ReducireFactureElectricite\\_MajOct23\\_WEB\\_1\\_.pdf](https://librairie.ademe.fr/ged/7232/EXE_231127_ADEME_GuidePP_ReducireFactureElectricite_MajOct23_WEB_1_.pdf)

Plus d'information sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Les étiquettes énergie pour les lave-vaisselles et les lave-linges fournissent également des informations utiles sur la consommation d'eau.

Source : <https://librairie.ademe.fr/ged/6557/fiche-etiquette-energie-equipement-maison.pdf>



# Critère 1 :

## Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux **politiques Kingfisher ici**. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution du statut **Produit Repère vert - Économies d'énergie à la maison, appareils électroménagers** se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Quand vous remplacez un outil électroménager, vous pouvez rapporter l'ancien dans un point de collecte chez Brico Dépôt notamment.

Brico Dépôt : <https://www.bricodepot.fr/catalogue/reemploi-recyclage-consignes-de-tri-reprise-produits-usages/>

# Critère 2 :

## Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**



Pour qu'un produit se voit attribuer le statut **Produit Repère vert - Économies d'énergie à la maison, appareils électroménagers**, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier l'un des critères suivants :

### 1. Plaque de cuisson à induction

Les plaques de cuisson à induction sont moins énergivores que les plaques vitrocéramiques et classiques.

[https://bibliothèque.ademe.fr/ged/7232/EXE\\_231127\\_ADEME\\_GuidePP\\_ReducireFacture\\_Electricite\\_MajOct23\\_WEB\\_1\\_.pdf](https://bibliothèque.ademe.fr/ged/7232/EXE_231127_ADEME_GuidePP_ReducireFacture_Electricite_MajOct23_WEB_1_.pdf)



## 2. Appareils électroménagers avec les classifications énergétiques suivantes :

- Cuisine :
  - Four et cuisinière avec étiquette énergétique A++ ou supérieure :
    - Si une cuisinière a une table de cuisson, la table de cuisson doit être à induction.
    - Les fours et cuisinières à gaz sont exclus.
  - Hottes de cuisine avec étiquette énergétique A ++.
  - Combiné réfrigérateurs-congérateurs avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
  - Réfrigérateurs et congérateurs avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
- Lavage et séchage :
  - Lave-vaisselle avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
  - Machines à laver avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
  - Lave-linge sèche-linge avec étiquette énergétique C ou supérieure (classe énergétique A à G).
  - Sèche-linge avec une étiquette énergétique A++ **ou supérieure**.

Veillez noter qu'il y a également des critères additionnels à la présente fiche technique dans les fiches **Étoile verte – Contrôler sa consommation d'énergie et Étoile Verte - Isoler son logement**.

**Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut **Produit Repère vert**.**

### Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional pour une validation externe.
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

### Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

